

Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

Commune de SAINT-JULIEN-lès-METZ

Nombre de Conseillers élus : 23
Nombre de Conseillers en fonction : 23
Nombre de Conseillers présents : 16
Nombre de procurations : 3
Date de convocation : 5 juin 2023

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 12 Juin 2023

Sous la présidence de Monsieur le Maire,
Franck OSSWALD

Présents : M. Franck OSSWALD, Maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, M. Damien CARL, M. Denis CELARIÉ, M. Philippe CHARPY, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Daniel JUNG, M. Éric LAHON, Mme Françoise LOUIS-EVRARD, M. Christophe PREVOST et M. Olivier SCHMITT (arrivé après le vote du point n° 1)

Absents excusés avec procuration : M. Hubert PAYEN (à M. Olivier SCHMITT), Mme Isabelle RAULET (à M. Jean-Louis GREGOIRE) et Mme Manon REYEN (à M. Christophe PREVOST)

Absents excusés : Mme Claire MAZZOCCHI et M. Robin CISNEROS

Absent non excusé avec procuration : Néant

Absents non excusés : M. Roberto ERNESTI

Secrétaire de séance : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Délibération N° 2023-06-1

Approbation du retrait de la délibération du 23 mars 2022 relative à la cession d'un bien communal sis 15 avenue Paul Langevin

Par délibération du Conseil Municipal de la commune de Saint-Julien-lès-Metz du 23 mars 2022, il avait été prononcé la cession du bien immobilier appartenant au domaine privé de la commune situé au 15 avenue Paul Langevin, cadastré section 6 n°4, à Saint-Julien-lès-Metz pour un montant de 100 000 euros au profit des époux RUSSO-GAYGUSUZ.

Cette délibération ne pouvant aboutir du fait de la renonciation des époux RUSSO-GAYGUSUZ à l'achat du bien susvisé, par un courrier en date du 24 mai 2023. Ce courrier faisant suite à l'exercice du droit de rétrocession de l'un des héritiers BEYLET.

En conséquence, la vente n'est pas parfaite et le transfert de propriété n'a jamais été opéré.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé :

- De retirer la délibération n°2022-3-11 du 23 mars 2022 relative à la cession d'un bien communal sis 15 avenue Paul Langevin à Saint-Julien-lès-Metz aux époux RUSSO-GAYGUSUZ.

Saint-Julien-lès-Metz le 13 Juin 2023

Le Maire, Franck OSSWALD



Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

Commune de SAINT-JULIEN-lès-METZ

Nombre de Conseillers élus : 23
Nombre de Conseillers en fonction : 23
Nombre de Conseillers présents : 17
Nombre de procurations : 3
Date de convocation : 5 juin 2023

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil municipal**

Séance ordinaire du 12 Juin 2023

**Sous la présidence de Monsieur le Maire,
Franck OSSWALD**

Présents : M. Franck OSSWALD, Maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, M. Damien CARL, M. Denis CELARIÉ, M. Philippe CHARPY, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Daniel JUNG, M. Éric LAHON, Mme Françoise LOUIS-EVRARD, M. Christophe PREVOST et M. Olivier SCHMITT (arrivé après le vote du point n° 1)

Absents excusés avec procuration : M. Hubert PAYEN (à M. Olivier SCHMITT), Mme Isabelle RAULET (à M. Jean-Louis GREGOIRE) et Mme Manon REYEN (à M. Christophe PREVOST)

Absents excusés : Mme Claire MAZZOCCHI et M. Robin CISNEROS

Absent non excusé avec procuration : Néant

Absents non excusés : M. Roberto ERNESTI

Secrétaire de séance : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Délibération N° 2023-06-2

Désignation de deux représentants pour la Commission Consultative Communale de Chasse

En raison du renouvellement des baux de chasse pour la période 2024-2033 il est nécessaire de procéder à la désignation de deux conseillers municipaux représentant la commune au sein de la Commission Consultative Communale de Chasse. Le Maire étant président de droit de celle-ci.

La composition, le rôle et les modalités de fonctionnement de la Commission sont inscrites à l'article 4 du Cahier des Charges type des chasses communales ou intercommunales de Moselle pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033, annexé à l'arrêté n°2023-DDT-SERAF-UF N°9 du 20 avril 2023.

Le conseil municipal, par 10 voix pour, 6 absentions (Mmes REYEN et LOUIS-EVRARD et MM. CELARIE, PREVOST, SCHMITT et PAYEN) et 1 voix contre (M. LAHON), a décidé :

- De désigner Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER et Monsieur Michel FROTTIER comme membres de la Commission Consultative Communale de Chasse.

Saint-Julien-lès-Metz le 13 Juin 2023

Le Maire, Franck OSSWALD



Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

Commune de SAINT-JULIEN-lès-METZ

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil municipal**

Séance ordinaire du 12 Juin 2023

**Sous la présidence de Monsieur le Maire,
Franck OSSWALD**

Nombre de Conseillers élus : 23
Nombre de Conseillers en fonction : 23
Nombre de Conseillers présents : 17
Nombre de procurations : 3
Date de convocation : 5 juin 2023

Présents : M. Franck OSSWALD, Maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, M. Damien CARL, M. Denis CELARIÉ, M. Philippe CHARPY, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Daniel JUNG, M. Éric LAHON, Mme Françoise LOUIS-EVRARD, M. Christophe PREVOST et M. Olivier SCHMITT (arrivé après le vote du point n° 1)

Absents excusés avec procuration : M. Hubert PAYEN (à M. Olivier SCHMITT), Mme Isabelle RAULET (à M. Jean-Louis GREGOIRE) et Mme Manon REYEN (à M. Christophe PREVOST)

Absents excusés : Mme Claire MAZZOCCHI et M. Robin CISNEROS

Absent non excusé avec procuration : Néant

Absents non excusés : M. Roberto ERNESTI

Secrétaire de séance : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Délibération N° 2023-06-3

Approbation du projet de PLUi arrêté en conseil métropolitain en date du 4 avril 2023

Considérant que les communes ont la possibilité d'émettre un avis sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement qui la concernent directement et ce dans un délai de trois mois à compter de la date d'arrêt du projet de PLUi. Il est rappelé qu'en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme : « Lorsque l'une des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale émet un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui la concernent directement, l'organe délibérant compétent de l'établissement public de coopération intercommunale délibère à nouveau. »

Les documents relatifs au PLUi arrêté en conseil métropolitain du 3 avril 2023 ont été mis à disposition des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal considère qu'il y a lieu de préciser quelques ajustements qui pourront être intégrés au document à l'issue de l'enquête publique.

Sur le volet règlementaire

- Dans la zone UBC (rue Général Diou, rue Jean Burger, rue Jules Samson, rue Georges Hermann et rue Henri Dunant) : souhait d'une limitation de l'emprise au sol à 40% pour les terrains de moins de 200 m² et à 30% pour les terrains de plus de 200 m².

- Pour la parcelle cadastrée section 5 n°18 : demande de reclassement en trame verte et bleue conformément au classement actuel dans le PLU.
- Pour les parcelles cadastrées section 8 n°462 et 465 : demande de reclassement en trame verte et bleue.
- Pour la parcelle cadastrée section 6 n°107 : demande de modification des tracés graphiques, réduction de la zone NAe et augmentation de la zone UCM.
- Pour les parcelles cadastrées section 17 n°20 et 23 : demande de reclassement de la zone NVjp en zone UEE.
- La commune demande l'ajout de la définition d'un brise-vue.

Sur les orientations d'aménagement et de programmation

Pas de remarque concernant les orientations d'aménagement et de programmation.

Le conseil municipal, par 12 voix pour, 5 absentes (Mmes REYEN et JAGER-SCHILTZ et MM. PREVOST, SCHMITT et PAYEN), a **décidé** :

- D'approuver la réduction de l'emprise au sol à 40% pour les terrains inférieurs à 200 m² dans la zone UBC.
- D'approuver la réduction de l'emprise au sol à 30% pour les terrains supérieurs à 200m² dans la zone UBC.
- D'approuver le reclassement de la parcelle cadastrée section 5 n°18 en trame verte et bleue.
- D'approuver le reclassement des parcelles cadastrées section 8 n°462 et 465 en trame verte et bleue.
- D'approuver la modification du tracé graphique entre la zone NAe la zone UCM de la parcelle cadastrée section 6 n°107.
- D'approuver que les parcelles cadastrées section 17 n°20 et 23 soit reclassées en zone UEE au lieu de la zone NVjp.
- D'approuver l'ajout d'une définition de brise-vue.
- D'approuver le PLUi arrêté en Conseil métropolitain en date du 4 mai 2023 avec les remarques précitées.

Saint-Julien-lès-Metz le 13 Juin 2023

Le Maire, Franck OSSWALD



Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

Commune de SAINT-JULIEN-lès-METZ

Nombre de Conseillers élus : 23
Nombre de Conseillers en fonction : 23
Nombre de Conseillers présents : 17
Nombre de procurations : 3
Date de convocation : 5 juin 2023

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 12 Juin 2023

Sous la présidence de Monsieur le Maire,
Franck OSSWALD

Présents : M. Franck OSSWALD, Maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, M. Damien CARL, M. Denis CELARIÉ, M. Philippe CHARPY, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Daniel JUNG, M. Éric LAHON, Mme Françoise LOUIS-EVRARD, M. Christophe PREVOST et M. Olivier SCHMITT (arrivé après le vote du point n° 1)

Absents excusés avec procuration : M. Hubert PAYEN (à M. Olivier SCHMITT), Mme Isabelle RAULET (à M. Jean-Louis GREGOIRE) et Mme Manon REYEN (à M. Christophe PREVOST)

Absents excusés : Mme Claire MAZZOCCHI et M. Robin CISNEROS

Absent non excusé avec procuration : Néant

Absents non excusés : M. Roberto ERNESTI

Secrétaire de séance : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Délibération N° 2023-06-4

Subvention à l'école de musique agréée à rayonnement intercommunal

Une association déclarée peut recevoir des sommes d'argent appelées subventions, de la part de l'État, de collectivités territoriales et d'établissements publics. Ces sommes aident l'association à mener ses projets.

Les aides publiques peuvent prendre différentes formes : aides financières, aides en nature ou caution. Elles peuvent concerner aussi bien l'investissement que le fonctionnement général de l'association.

Ces aides ne sont jamais automatiques et il n'existe aucun droit à la subvention, ni à son renouvellement. Pour pouvoir en bénéficier les associations doivent répondre à des critères fixés par chaque financeur en fonction de ses compétences, de ses programmes et de ses objectifs.

Les subventions de fonctionnement permettent de financer la gestion courante et globale de l'association, conformément à son objet social. Ce type de subvention est alloué par toutes les collectivités publiques selon leurs domaines de compétence.

La commune de Saint-Julien-lès-Metz et l'école de musique agréée à rayonnement intercommunal ont entériné un partenariat il y a plusieurs années. Il a été prévu de verser une subvention selon le nombre d'élèves de la commune qui fréquentent l'école. Le montant pour l'année scolaire 2022-2023 est de 120 € par élève et 14 élèves fréquentent l'école. Aussi, l'école de musique sollicite une subvention de 1 680 €.

Les autres associations verront leur demande de subvention étudiée plus tard.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé :

- De verser une subvention à l'école de musique agréée à rayonnement intercommunal d'un montant de 1 680 € pour l'année scolaire 2022/2023.



Saint-Julien-lès-Metz le 13 Juin 2023

Le Maire, Franck OSSWALD

Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

Commune de SAINT-JULIEN-lès-METZ

Nombre de Conseillers élus : 23
Nombre de Conseillers en fonction : 23
Nombre de Conseillers présents : 17
Nombre de procurations : 3
Date de convocation : 5 juin 2023

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 12 Juin 2023

Sous la présidence de Monsieur le Maire,
Franck OSSWALD

Présents : M. Franck OSSWALD, Maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, M. Damien CARL, M. Denis CELARIÉ, M. Philippe CHARPY, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Daniel JUNG, M. Éric LAHON, Mme Françoise LOUIS-EVRARD, M. Christophe PREVOST et M. Olivier SCHMITT (arrivé après le vote du point n° 1)

Absents excusés avec procuration : M. Hubert PAYEN (à M. Olivier SCHMITT), Mme Isabelle RAULET (à M. Jean-Louis GREGOIRE) et Mme Manon REYEN (à M. Christophe PREVOST)

Absents excusés : Mme Claire MAZZOCCHI et M. Robin CISNEROS

Absent non excusé avec procuration : Néant

Absents non excusés : M. Roberto ERNESTI

Secrétaire de séance : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Délibération N° 2023-06-5

Présentation des rapports 2021 sur les prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement

Selon les dispositions en vigueur, Monsieur le Président de la Métropole de Metz demande à Monsieur le Maire de présenter les rapports sur les prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement.

Les rapports ont été transmis aux conseillers municipaux.

Le conseil municipal a pris acte de la présentation au conseil municipal des rapports sur les prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement.

Saint-Julien-lès-Metz le 13 Juin 2023

Le Maire, Franck OSSWALD

